

Trail du Miosson
Autorisation parentale
Dimanche 30 janvier 2022 - Flée
1 bulletin par mineur

Je soussigné(e) _____

parent ou responsable légal du mineur _____,

atteste qu'il a répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé,

ou

fournis la copie d'un certificat médical ou d'une licence valide,

déclare l'autoriser à participer au Trail du Miosson du 30 janvier 2022 organisé par La Commune Libre de Flée et POITIERS Course d'Orientation.

A _____, le ____ / ____ / ____

Signature :

La présentation d'un passe sanitaire et le respect du protocole sanitaire mis en place sont obligatoires.

La participation d'un mineur au Trail du Miosson est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation (attention, les autres licences délivrées par la FFA ne sont pas acceptées) ;
- soit d'une licence sportive d'une fédération dont la liste est disponible sur <https://www.poitiersco.org>.
- soit le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement le questionnaire relatif à son état de santé (disponible sur <https://www.poitiersco.org>). Les personnes exerçant l'autorité parentale attestent que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de moins de 6 mois à la date de la compétition, ou de sa copie.